

Vos conseillères territoriales

Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf
Animer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)



Caroline Lamorinière

06 14 11 22 0504 83 42 00 78

LACS ET GORGES DU VERDON

**PROVENCE VERDON
VINON SUR VERDON**

caroline.lamoriniere@caf83.caf.fr



Valérie Thollon

06 60 53 77 36 / 04 94 09 76 63

**PROVENCE VERTE
SAINT ZACHARIE**

valerie.thollon@caf83.caf.fr



Sylvie Zigliara

06 09 41 90 57 / 04 94 09 76 60

SUD SAINTE BAUME

TPM OUEST

sylvie.zigliara@caf83.caf.fr



Évelyne Peyras

06 14 81 55 92 / 04 94 09 76 54

TOULON

evelyne.peyras@caf83.caf.fr



Muriel Lopasso

06 60 53 77 41 / 04 83 42 00 61

TPM EST

VALLÉE DU GAPEAU

muriel.lopasso@caf83.caf.fr



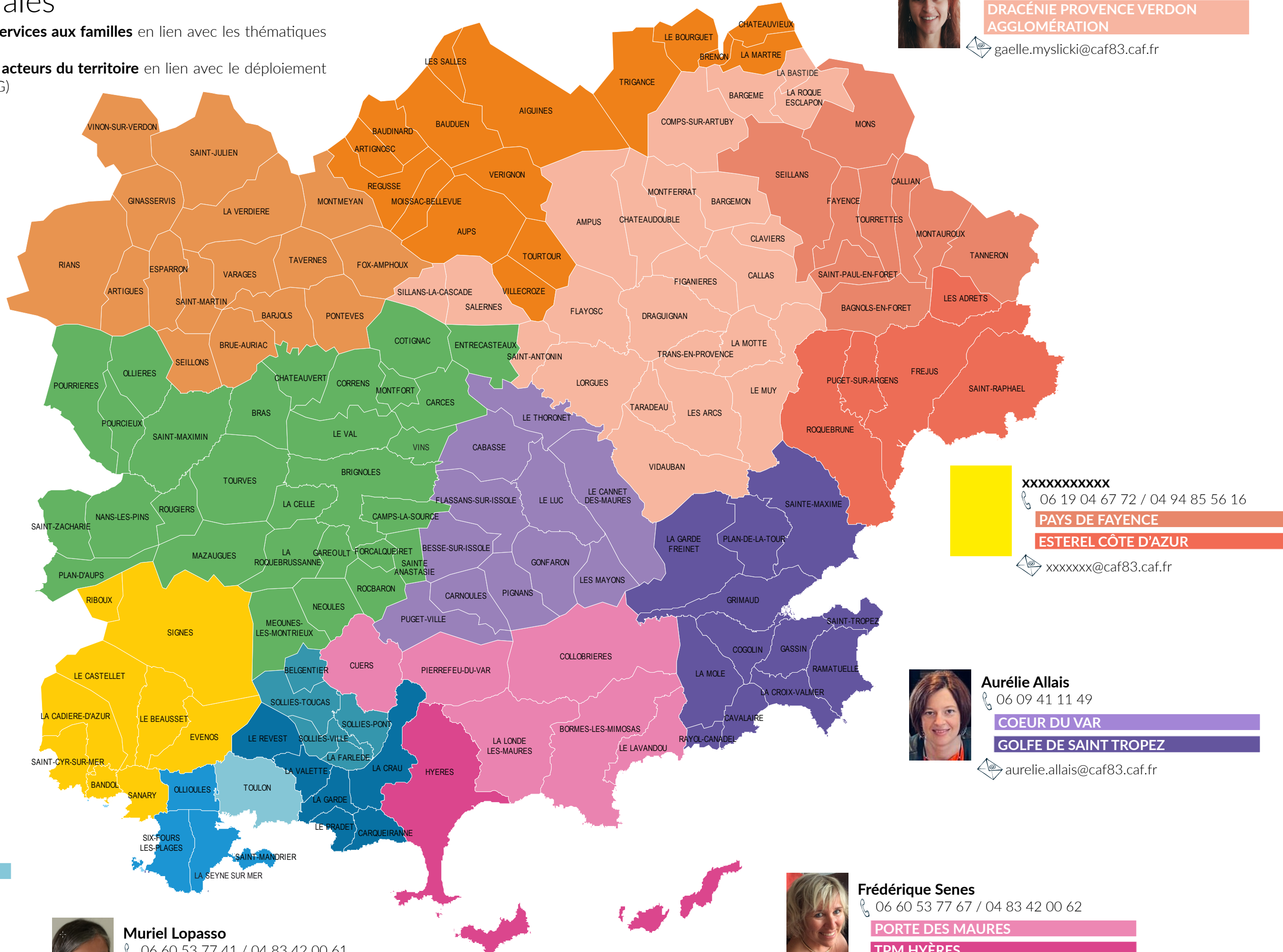
Frédérique Senes

06 60 53 77 67 / 04 83 42 00 62

PORTE DES MAURES

TPM HYÈRES

frederique.senes@caf83.caf.fr

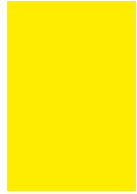


Gaëlle Myslicki

06 22 79 32 98

**DRACÉNIE PROVENCE VERDON
AGGLOMÉRATION**

gaelle.myslicki@caf83.caf.fr



XXXXXXXXXXXX

06 19 04 67 72 / 04 94 85 56 16

PAYS DE FAYENCE

ESTEREL CÔTE D'AZUR

xxxxxxx@caf83.caf.fr



Aurélie Allais

06 09 41 11 49

COEUR DU VAR

GOLFE DE SAINT TROPEZ

aurelie.allais@caf83.caf.fr

Vos conseillers thématiques

Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence
Préfigurer et évaluer des offres de services innovantes
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence



Murielle Dallest

Parentalité

06 11 01 58 23 / 04 94 09 74 23

parentalite@caf83.caf.fr
murielle.dallest@caf83.caf.fr



Camille Laout

Parentalité

04 94 09 74 21 / 06 18 37 00 33

parentalite@caf83.caf.fr
camille.laout@caf83.caf.fr



Mélanie Philippon

Petite Enfance Accueil Individuel

06 27 62 64 83 / 04 83 42 00 76

petiteenfance@caf83.caf.fr
melanie.philippon@caf83.caf.fr



Sandrine Roustan

Petite Enfance Accueil Collectif

04 83 42 00 79

petiteenfance@caf83.caf.fr
sandrine.roustan@caf83.caf.fr



Marjorie Ensel

Petite Enfance & Insertion Socio-professionnelle

06 11 55 02 80 / 04 83 42 00 70

petiteenfance@caf83.caf.fr
marjorie.ensel@caf83.caf.fr



Sandra Casabona

Enfance Jeunesse

04 94 09 74 10

enfancejeunesse@caf83.caf.fr
sandra.casabona@caf83.caf.fr



Lina Buscail

Inclusion Handicap

06 60 53 77 59 / 04 83 42 00 77

inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr
lina.buscail@caf83.caf.fr



Odile Manguier

Logement

06 18 88 77 71 / 04 94 09 77 89

odile.manguier@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS

Vous êtes gestionnaire d'un équipement ou porteur de projet, le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos paiements, complétude des dossiers de demande de subventions...

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de changement, déclaration sur Mon Compte Partenaires, difficultés.

Pour le joindre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr

Les engagements Caf-Partenaires



information & Conseil

Gestion du droit

Accompagnement

	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS
Service de base et de qualité	<p>Un point d'entrée unique pour formuler vos demandes auprès de la Caf</p> <p>Un accusé de réception systématique à votre demande sous 48h maximum</p>	<p>Une sollicitation systématique de votre conseiller en développement Caf ou du gestionnaire en charge de votre dossier pour toute question relative à la gestion de vos droits</p>	<p>Un respect des délais de paiement des prestations de service et subventions</p>	<p>Une transmission de dossiers complets avec les PJ demandées pour bénéficier d'un traitement plus rapide et en une fois</p>	<p>Une information systématique et sans délais de toute évolution impactant vos activités (réglementation, conventionnement, etc.)</p>	<p>Une association de votre interlocuteur Caf habituel le plus en amont possible de vos projets</p>
	<p>Une réponse systématique à vos demandes et une information sur l'état d'avancement de votre dossier</p>	<p>Une transmission de vos éléments dans les délais attendus, et une alerte à la Caf en cas de retard ou de difficultés</p>	<p>Un traitement de vos subventions de fonctionnement avant le 30/09 de l'année et de vos prestations de services dans les échéances réglementaires</p>	<p>Un respect des délais de dépôts de dossiers de demandes de subventions, de réponse aux appels à projets lancés par la Caf et de transmission de vos données d'activités</p>	<p>Des temps réguliers d'information collective pour vous faciliter l'accès à l'information et partager avec vous nos nouveautés et orientations (Webinaires)</p>	<p>Une participation, représentation de votre structure, à ces temps d'information collective</p>
Service co-produit	<p>Une valorisation et un relais de vos offres de service sur les territoires par nos supports et canaux de communication</p>	<p>Une communication régulière de vos actualités.</p> <p>Un strict respect du Contrat Engagement républicain, de la Charte de la Laïcité et des engagements en matière de communication (affichage, inauguration, logo...)</p> <p>Une prise de connaissance et une application du Règlement Intérieur d'Action Sociale pour les actions financées par la Caf</p>	<p>Des services en ligne (portails) qui vous permettent de faire les déclarations nécessaires au calcul de vos droits (offre Bailleurs, AFAS, Elan)</p>	<p>Un usage des portails en ligne et un respect des échéances pour envoyer vos déclarations</p>	<p>Un challenge ouvert afin de co-produire des offres de service innovantes sur les territoires</p>	<p>Une publication de vos idées sur notre plateforme collaborative</p>
Service attentionné	<p>Une facilitation de l'utilisation de nos services en ligne (tutoriels, webinaires, etc.)</p> <p>Un accompagnement personnalisé et un RDV dédié pour tout nouveau partenaire</p>	<p>Une utilisation privilégiée de nos services en ligne et une sollicitation en cas de difficulté dans leur utilisation</p>	<p>Un traitement de vos réclamations de façon personnalisée dans un délai de 15 jours maximum</p> <p>Un baromètre annuel de mesure de votre satisfaction dont les résultats sont systématiquement partagés</p>	<p>Une transmission de vos réclamations sur la base de motifs détaillés et avec les éventuelles pièces justificatives associées</p> <p>Des suggestions d'amélioration via les canaux dédiés à cet effet ou votre interlocuteur habituel</p>	<p>La possibilité de RDV personnalisés des droits pour les gestionnaires d'équipement(s)</p>	<p>Une sollicitation de RDV personnalisé le plus en amont possible pour prévenir les difficultés et ne pas bloquer vos droits</p>